



Communiqué au titre de l'information réglementée

Paris, 6 août 2020

Publication du Rapport Financier Semestriel 2020

AXA annonce avoir publié ce jour sur son site Internet et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers son Rapport Financier Semestriel.

Ce document intègre le rapport semestriel d'activité, les comptes consolidés pour le premier semestre 2020, le rapport des Commissaires aux comptes sur l'examen des comptes consolidés semestriels, ainsi que l'attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel.

Le Rapport Financier Semestriel peut être consulté, en versions française et anglaise, sur le site Internet de la Société (www.axa.com), dans la rubrique Investisseurs / Résultats et Rapports financiers / Rapports annuels et semestriels.

A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 160 000 collaborateurs au service de 108 millions de clients dans 57 pays. En 2019, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 103,5 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,5 milliards d'euros. Au 31 décembre 2019, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 969 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR [axa.com](http://www.axa.com)

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs :	+33.1.40.75.48.42
Andrew Wallace-Barnett :	+33.1.40.75.46.85
François Boissin :	+33.1.40.75.39.82
Mikaël Malaganne :	+33.1.40.75.73.07
Mathias Schvällinger :	+33.1.40.75.39.20

Relations actionnaires individuels :	+33.1.40.75.48.43
---	--------------------------

Relations presse :	+33.1.40.75.46.74
Julien Parot :	+33.1.40.75.59.80
Farah El Mamoune :	+33.1.40.75.46.68
Jonathan Deslandes :	+33.1.40.75.97.24
Sarah Andersen :	+33.1.40.75.71.97

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES ET A L'UTILISATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS (NON-GAAP FINANCIAL MEASURES)

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA figure en Partie 4 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.